



**PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS DE ROMAINVILLE/ BOBIGNY**

Réunion publique - 11 mars 2021

DEROULE DE LA RÉUNION

- Le Sycotm et ses installations de traitement / place du site de Romainville
- Les différentes étapes du projet
- Les caractéristiques essentielles du projet et les ajustements apportés au projet initial
- Les prochaines étapes



INTRODUCTION

Éric CESARI
Président du Syctom



Commission nationale
du **débat public**

Vous donner la parole
et la faire entendre.

Le garant de la concertation

Jacques Roudier

Le garant de la concertation

- Il est régi par le **code de l'environnement** (articles L121-1 et suivants)
- Il est **nommé par la CNDP**
 - pour la concertation préalable : décision du 4/01/2017
 - pour la suite, jusqu'à l'enquête publique : décision du 6/12/2017
- Il est **indépendant** vis-à-vis du maître d'ouvrage
- Il est **neutre et impartial** : il ne prend pas partie sur le fond du projet

Les missions du garant (1/2)

- Veiller à ce que la concertation se déroule dans le respect des **valeurs du débat public** portées par la CNDP :
 - **transparence** : une information complète et fidèle ; des réponses aux questions
 - **égalité de traitement** entre intervenants
 - **argumentation des positions** et des opinions
 - **respect mutuel** entre participants
 - **inclusion** de tous les publics
- Établir un **compte-rendu du déroulement et du contenu** de la concertation, qui est rendu public

Les missions du garant (2/2)

- Être un « **incitateur** » vis-à-vis du maître d'ouvrage et un « **facilitateur** » pour le public

- Une adresse

jacques.roudier@garant-cndp.fr



PARTIE 1 : Rôle du Sycatom / présentation du site de Romainville

Martial LORENZO

Directeur Général des Services du Sycatom

Le territoire du Syctom

1er janvier 2018

- T1 Paris
- T2 Vallée Sud - Grand Paris
- T3 Grand Paris Seine Ouest
- T4 Paris Ouest La Défense
- T5 Boucle Nord de Seine
- T6 Plaine Commune
- T7 Paris Terres d'Envol
- T8 Est Ensemble
- T9 Grand Paris Grand Est
- T10 Paris Est Marne et Bois
- T12 Grand-Orly Seine Bièvre
- CA Versailles Grand Parc



Un service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers

Un territoire urbain dense

11 territoires de la Métropole du Grand Paris
1 Communauté d'Agglomération hors Métropole

85 communes

5,8 millions d'habitants

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Acteur public majeur de la gestion des déchets en Ile-de-France depuis 1984.

LES MISSIONS



Traitement des déchets

Valorisation des déchets



Prévention et sensibilisation



LES CHIFFRES CLES



2,34 Mt
de déchets
traités par le
Syctom en 2019



70 %
d'augmentation
globale de la
capacité de tri des
centres du Syctom



7 354 t
de déchets
alimentaires traités
(compostage ou
méthanisation)



6 M€
consacrés à
des actions de
sensibilisation sur le
territoire du Syctom



35
actions concrètes
engagées pour
le Grand défi



3,5 M€
alloués aux projets
de solidarité
internationale
depuis 2015

**10 unités de
traitement**

*3 unités d'incinération avec
valorisation énergétique*

*6 centres de tri de collecte
sélective*

*1 centre de transfert des
ordures ménagères
résiduelles*

Réseau de déchèteries

Les installations du Syctom : bassin versant des ordures ménagères



Le centre actuel de Romainville

Un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux :

- 56 525 tonnes collectées en 2019

Un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR) :

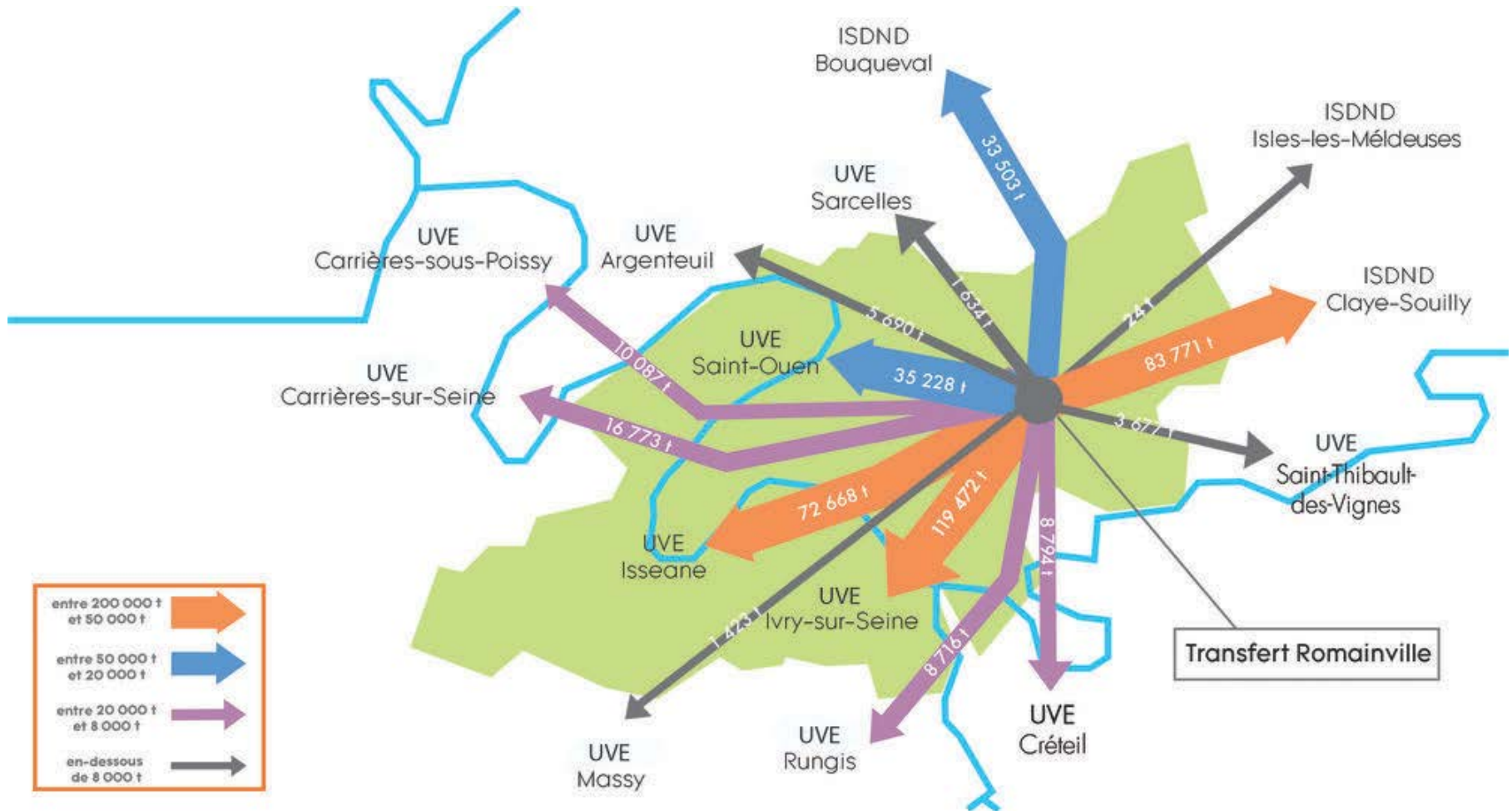
- 402 000 tonnes réceptionnées et transférées en 2019 (391 000 tonnes issues des collectes de 20 communes et 11 000 tonnes issues des refus de tri des CS)

Une déchèterie :

- 5515 tonnes de déchets collectés en 2019



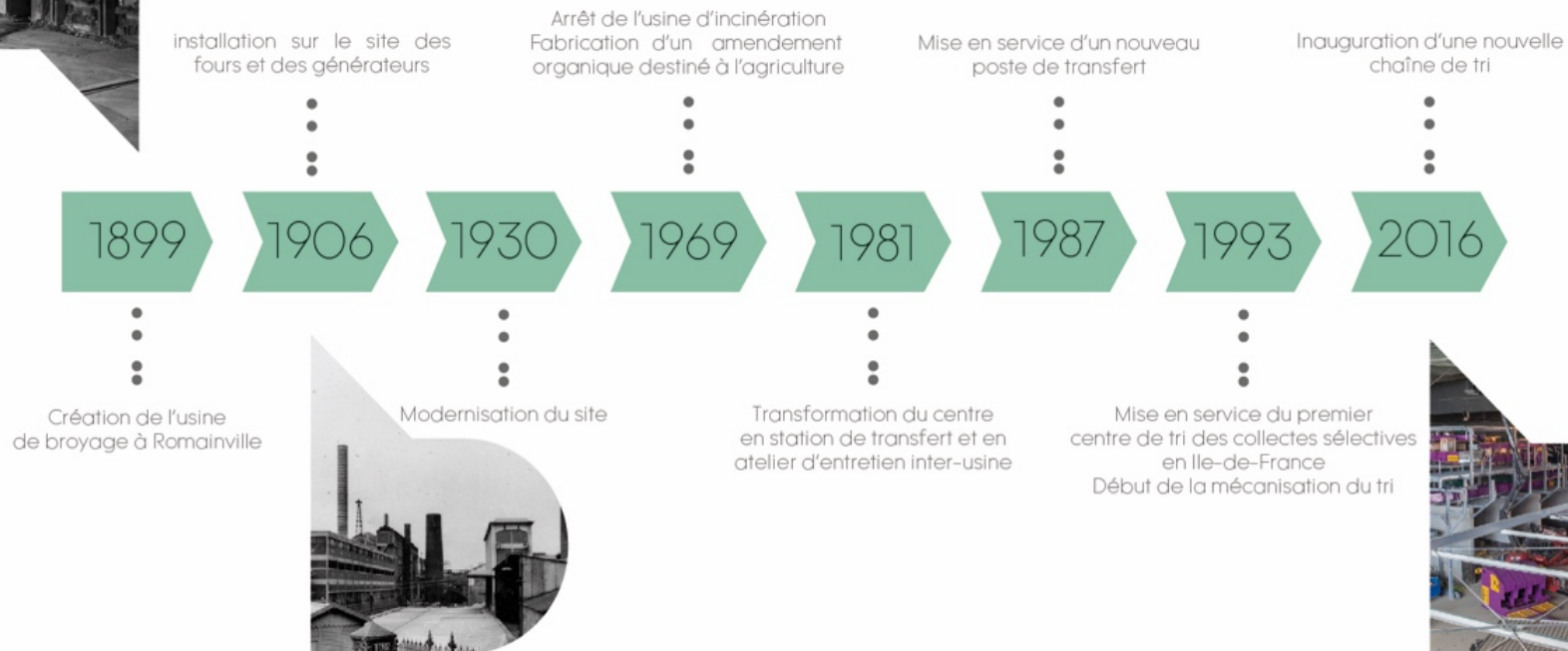
Le lien entre le site actuel, les installations du Syctom et d'autres installations



Le centre de Romainville/Bobigny : un site historique à reconstruire

Aujourd'hui vieillissant, à l'exception des équipements du centre de tri des collectes sélectives multimatériaux modernisés en 2015, le centre existant doit être reconstruit pour :

- s'adapter aux besoins des territoires et aux évolutions réglementaires
- s'intégrer parfaitement dans un tissu urbain en pleine mutation



Une implantation sur les communes de Romainville et Bobigny



Le centre est situé sur les ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq (Bobigny) et ZAC de l'Horloge (Romainville)

Le centre de traitement des déchets ménagers est situé sur des parcelles situées à Romainville et Bobigny, en bordure de la rue de Paris et du canal de l'Ourcq.



Un territoire amené à connaître de profondes transformations d'ici 2023

- Une **urbanisation grandissante**, avec une croissance démographique constante ;
- Un renforcement de son **attractivité économique**
- Une concentration de **programmes d'aménagement du territoire et un développement des infrastructures de transport** (ZAC de l'Horloge à Romainville, la ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq à Bobigny, création de la gare Bobigny-la-Folie...)

Un contexte à fort enjeu pour l'évolution des déchets réceptionnés sur le territoire

La réflexion sur le projet à Romainville/Bobigny tient compte de ces mutations, ainsi que des projets d'aménagement qui façonneront l'environnement immédiat du futur centre.

Le Syctom s'engage pour une reprise de **qualité technique et environnementale** afin de réaliser un **pôle d'excellence** qui doit avoir **valeur d'exemple**.



PARTIE 2 : Rappel des différentes étapes du projet

Pierre HIRTZBERGER

Directeur général des services techniques du Syctom

L'histoire du site de Romainville

Entre 2006 et 2012, le Sycotom a développé pour le site de Romainville/Bobigny, un premier projet de centre de tri et de méthanisation.

Après avoir fait l'objet d'études puis d'une passation de commande publique, et d'une enquête publique en 2010, le projet fait l'objet d'un moratoire en février 2012, suite à des contestations des riverains portant notamment sur les nuisances du futur site.

En janvier 2015, le Sycotom acte de l'arrêt du projet de méthanisation.

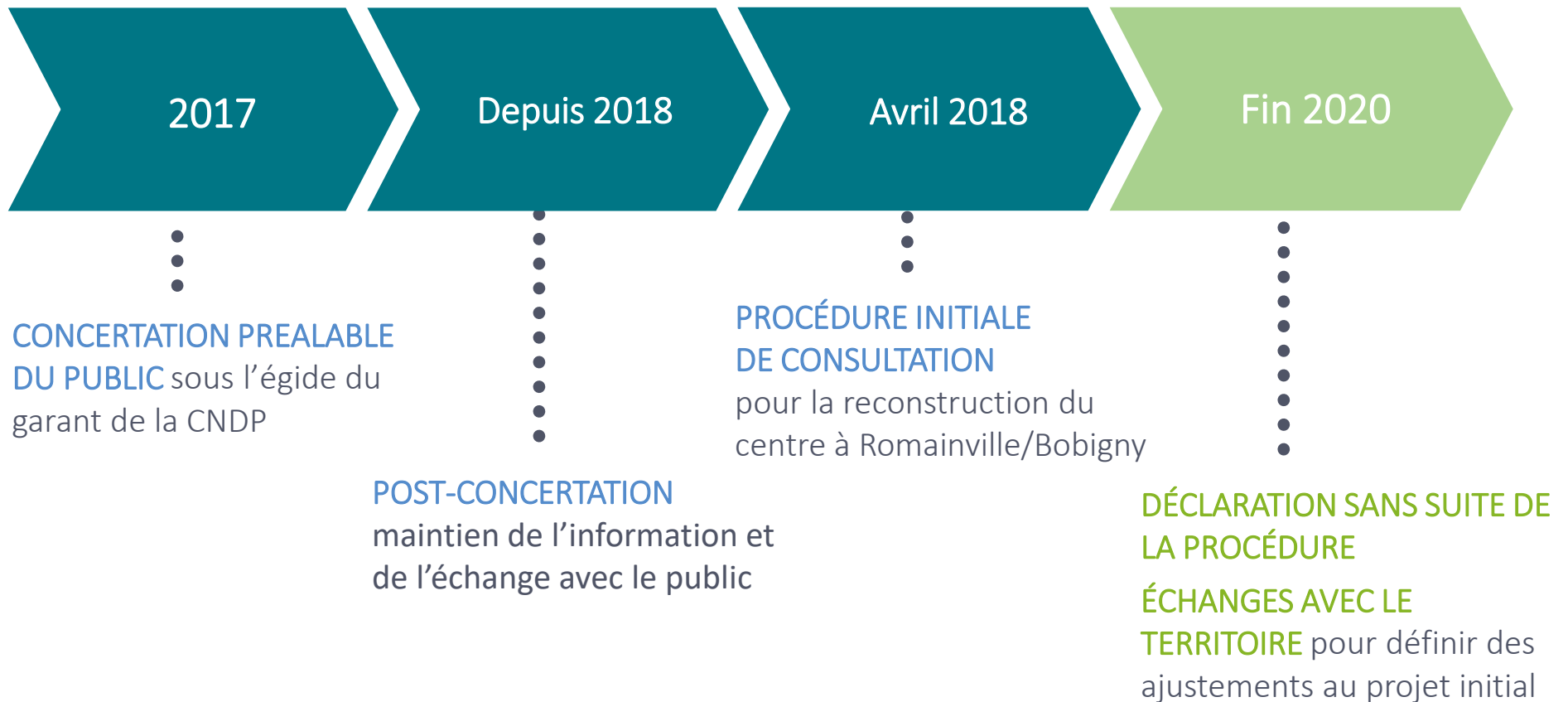
Dans la continuité, le Sycotom lance en 2015 une démarche prospective visant à éclairer l'avenir du site, qui aboutit à l'engagement d'un nouveau projet répondant aux enjeux contemporains de la gestion des déchets.

Suite à une phase de concertation préalable, le Sycotom délibère en décembre 2017 pour approuver les caractéristiques essentielles du projet.

Les grands enjeux et objectifs du projet

- Doter ce bassin de population du quart nord-est francilien d'une installation de réception / traitement de proximité afin de réduire les transports de déchets.
 - Inscrire le projet dans l'évolution de la réglementation et dans la stratégie du Sycdom.
Le futur centre comprendra l'accueil des déchets alimentaires et permettra d'accompagner la montée en puissance des collectes sélectives multimatériaux (augmentation de capacité).
 - Conforter à Romainville l'organisation territoriale de proximité en tant que maillon indispensable de la chaîne logistique.
- + La localisation du centre, au carrefour des infrastructures de transport régionales et à proximité du Canal de l'Ourcq, permet d'envisager de recourir massivement à la voie d'eau comme moyen de transport pour une majorité de produits sortant de l'installation.
- + La localisation du centre nécessite aussi une insertion environnementale et urbaine de grande qualité.

Un projet en concertation avec le territoire depuis 2017



Retour sur la concertation préalable en 2017

Du 4 juillet au 13 novembre 2017, sous l'égide de Jacques ROUDIER, garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public.

Synthèse en chiffres :

- Plus de 110 documents élaborés et publiés sur le site internet
- 2 réunions publiques à Romainville et Bobigny
- 4 ateliers thématiques : les biodéchets, l'économie circulaire, les solutions techniques envisagées et l'intégration urbaine
- 10 rencontres de terrain sur le territoire du projet



- Une démarche de post-concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet
- Une **Charte de la concertation**, actant les grands principes d'information et de participation

La post-concertation depuis 2018

3 lettres d'informations publiées

10 flash infos

7169 visiteurs uniques sur le site internet du projet

13 rencontres de terrain organisées à Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec. Ces rencontres ont été couplées avec l'organisation d'une exposition itinérante et des activités ludiques.

10 séances de travail avec le Groupe citoyens, portant notamment sur les prescriptions architecturales et environnementales ou sur les actions pour la sensibilisation aux gestes de tri



La poursuite de la post concertation en 2021

Afin de favoriser la participation du public et faciliter sa bonne compréhension du projet et de ses ajustements, de nombreux supports d'informations ont été élaborés et publiés par le Syctom, en lien étroit avec Jacques ROUDIER, garant de la Commission Nationale du Débat Public :

- **Une lettre d'informations présentant le projet et ses ajustements a été diffusée à 100 000 exemplaires** dans les communes de Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec, entre le 23 et le 26 février. Cette lettre présentait également l'ensemble du dispositif de participation, dont la réunion publique.
- **Cette lettre d'informations a été déclinée sous forme de newsletter** et envoyée à plus de 800 personnes le 1^{er} mars.
- **Un encart pour annoncer la réunion publique** a été publié dans l'ensemble des éditions franciliennes du journal Le Parisien le 3 mars.

L'information relative à la tenue de cette réunion publique a été publiée sur le **site internet du Syctom** ainsi que le **site internet du projet**. Elle a également été communiquée à toutes les personnes ayant contacté la **permanence téléphonique** (tous les mardis et jeudis)

Le site du projet a par ailleurs été mis à jour avec l'ensemble des documents récents : délibérations du Syctom, communiqué de presse, documents de présentations, mais aussi une note pédagogique d'une dizaine de pages détaillant le projet, document élaboré à la demande du garant de la CNDP.



ECHANGES



PARTIE 3 : Caractéristiques essentielles du projet et ajustements apportés au projet initial

Pierre HIRTZBERGER

Directeur général des services techniques du Sycatom

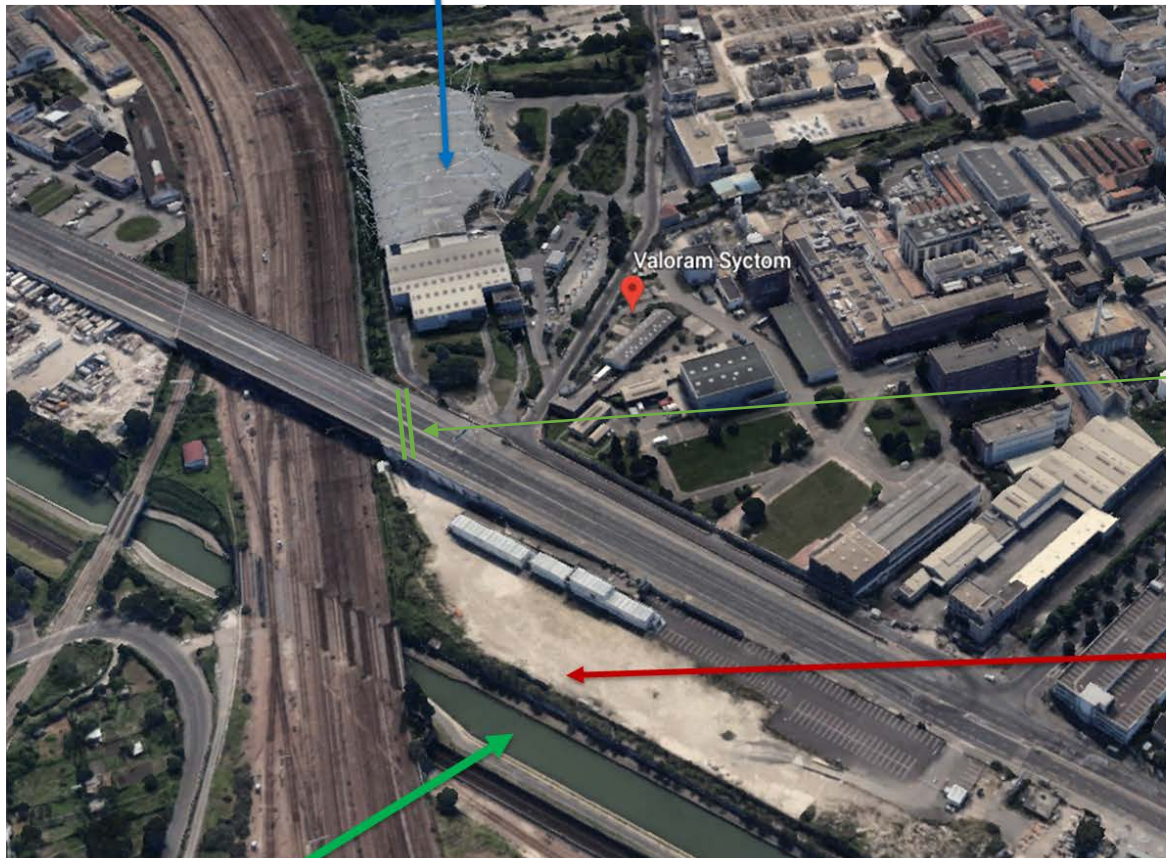
Les caractéristiques essentielles du projet

- Création d'une **capacité portuaire** au bord du canal de l'Ourcq pour la **mise en œuvre du transport fluvial** (évacuation d'une partie des OMR et des flux sortants majoritaires de CS) ;
 - **Capacités de réception et de transfert** de déchets :
 - ⦿ *350 000 tonnes d'OMR/an réceptionnées puis transférées en partie par voie fluviale ;*
 - ⦿ *60 000 tonnes/an de CS multi-matériaux (emballages, journaux-magazines) réceptionnées et triées sur site ;*
 - ⦿ *40 000 tonnes/an de déchets alimentaires réceptionnées puis transférées par la voie routière.*
 - La réalisation d'une **déchèterie** et d'une **ressourcerie** ;
 - Un **haut niveau d'exigences d'un point de vue environnemental et architectural**, afin de maîtriser les nuisances (notamment olfactives) et d'améliorer l'insertion urbaine du site.
- >> **Le projet inclut notamment un traitement soigné :**
- de la façade rue Anatole France
 - ainsi que de la continuité piétonne sur le chemin de halage en bordure de canal.

Caractéristiques essentielles du projet : le recours au transport fluvial

- Site implanté à proximité de la voie d'eau : le Canal de l'Ourcq
- Création d'un port sur la parcelle située à Bobigny avec maintien de la circulation piétonne sur le chemin de halage

Parcelle située à Romainville



Connexion déjà existante entre les deux parcelles grâce à la création d'un passage inférieur sous l'ex-RN3

Parcelle située à Bobigny

Canal de l'Ourcq

Caractéristiques essentielles du projet : le recours au transport fluvial



Exemple d'embarcation : une barge+pousseur

Dans le cadre du projet : dimensions spécifiques du Canal de l'Ourcq et des écluses à prendre en compte pour le gabarit des barges : jusqu'à 61,5 mètres de long.

→ Les barges envisagées pourraient transporter un volume équivalent à 24 conteneurs de 20 pieds maritimes (12 conteneurs pour les flux de matériaux triés issus des collectes sélectives).

→ **1 barge de 24 conteneurs équivaut en moyenne à environ 12 camions évités.**

- Environ 150 000 tonnes d'OMR et produits triés transférés par voie fluviale soit 2 à 3 barges par jour
- 7 à 8 000 camions évités par an

Les évolutions de la gestion des déchets du Sycotom depuis 2018

- **Le moratoire sur l'Unité de Valorisation Organique de l'usine d'Ivry**, qui rend moins pertinent la mise en place du séchage des OMR à Romainville/Bobigny car l'usine d'Ivry ne disposera pas de capacité pour traiter les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) séchées de Romainville.
- **Une solution de mise en balles des OMR mise en œuvre à Claye Souilly (Seine-et-Marne)** par le Sycotom, afin d'éradiquer l'enfouissement, ce qui questionne l'intégration de cette étape de stockage sur le centre de Romainville/Bobigny
- **Le projet de méthanisation de Gennevilliers est lancé**, remettant en cause la préparation des déchets alimentaires au sein du centre de Romainville/Bobigny (mise en pulpe et hygiénisation), qui seront ainsi directement transférés à Gennevilliers pour y être traités.

Les impacts conjugués de ces évolutions ont amené le Sycotom à engager des réflexions en vue d'ajuster le projet initial

Les ajustements apportés au projet

Des réflexions engagées fin 2020 avec le territoire pour aboutir à un projet partagé conciliant :

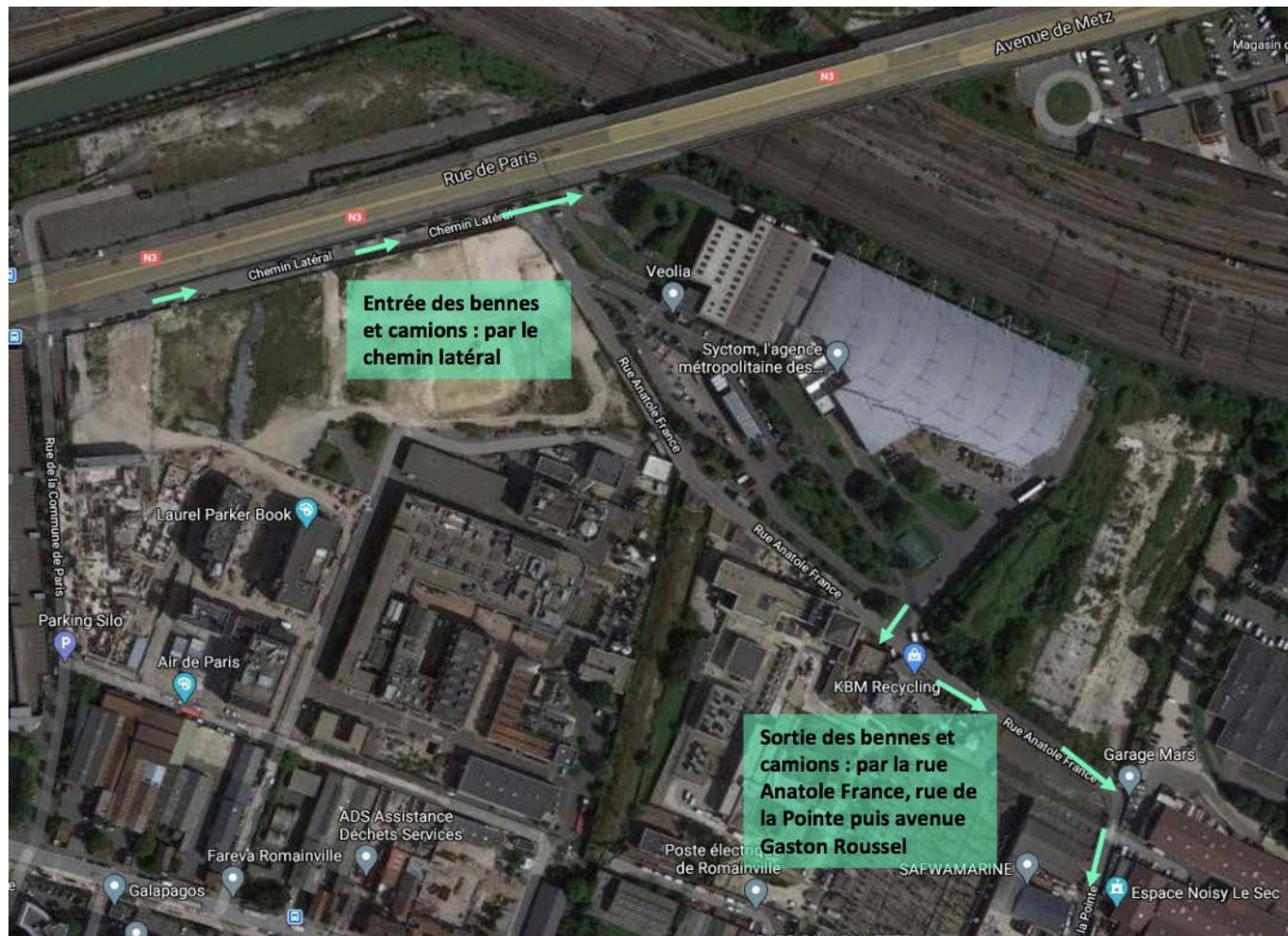
- La prise en compte des évolutions relatives à la gestion des déchets du Sycotom;
- Le maintien des caractéristiques principales et notamment les exigences environnementales;
- Le développement de l'économie circulaire et de sobriété en matière de construction et d'insertion urbaine.



Les principaux ajustements apportés au projet :

- La suppression des pré-traitements initialement prévus pour les OMR et les déchets alimentaires ;
- La conservation de l'accès actuel du site via le chemin latéral mis en double sens (permettant l'accès direct des bennes et camions à l'ex-RN3 au niveau du carrefour de la commune de Paris) et son aménagement de qualité dans le cadre du projet en sachant que le trafic des bennes et des camions sera interdit avenue Gaston Roussel ;
- L'intégration d'un pôle économie circulaire ambitieux autour de la déchèterie et de la ressourcerie.

Les ajustements en matière de circulation autour du site

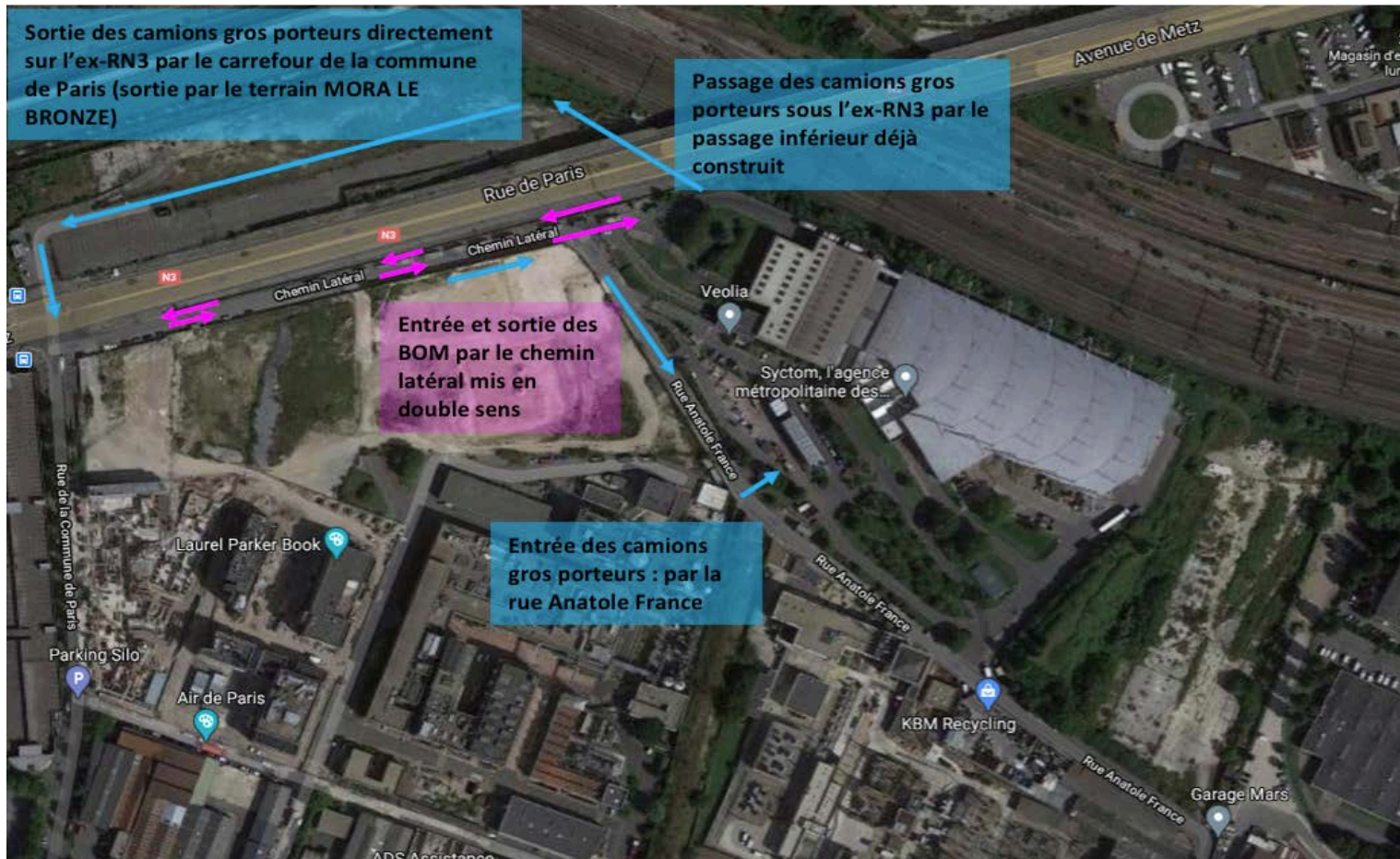


Le schéma actuel

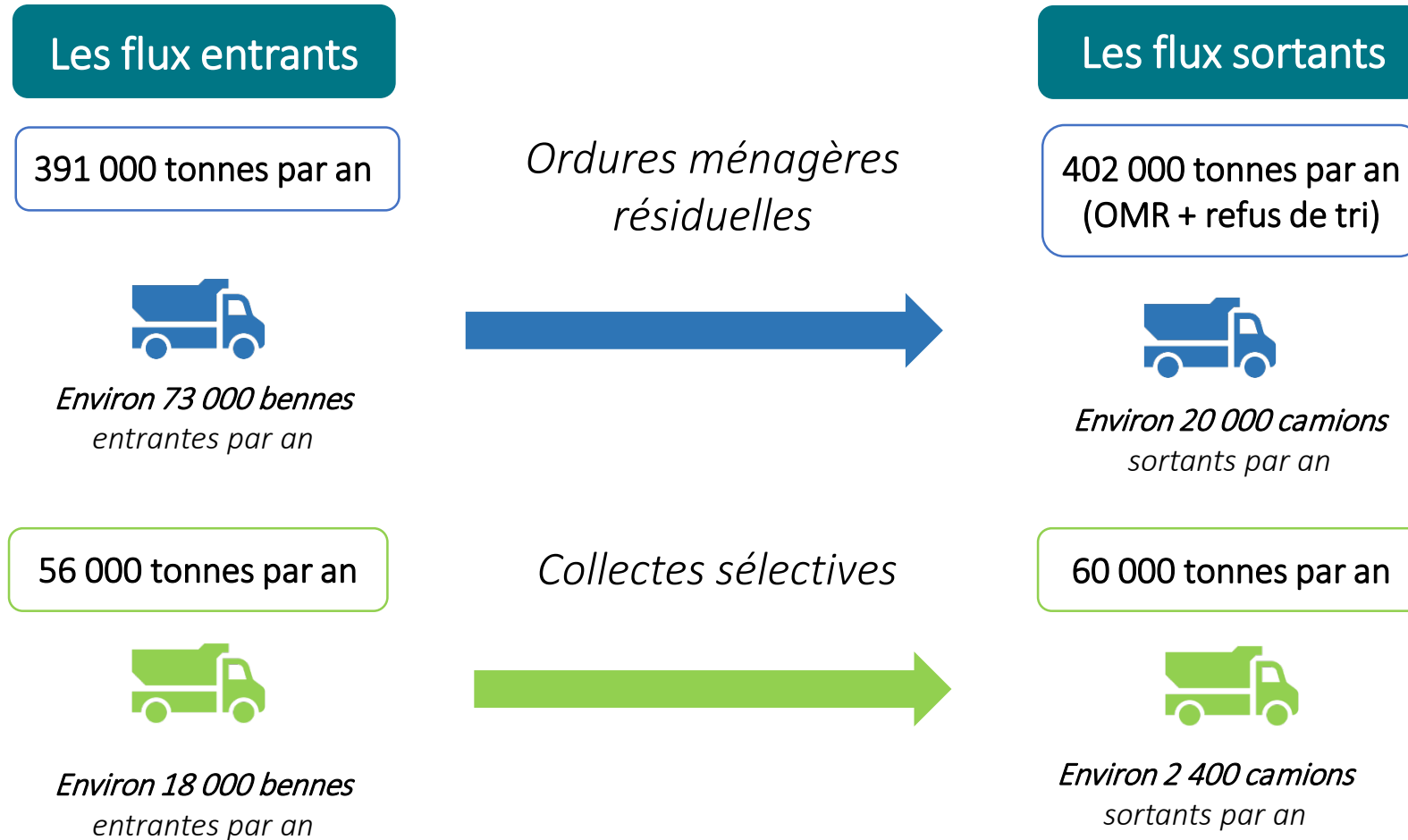
Aujourd'hui, les véhicules arrivent sur le site, par le chemin latéral, qui longe la rue de Paris (ex-RN3), et ressortent par la rue Anatole France puis empruntent la rue de la Pointe et l'avenue Gaston Roussel pour la majorité des flux.

Les ajustements en matière de circulation autour du site

> Le nouveau schéma envisagé : pas de circulation des camions avenue Gaston Roussel et rue de la commune de Paris



Flux entrants et sortants : SITUATION ACTUELLE



L'ensemble des flux sortants se font aujourd'hui par la voie routière, avec plus de 22 000 camions par an.

Flux entrants et sortants : LA SITUATION FUTURE

Les flux entrants

350 000 tonnes par an



Environ 65 000 bennes entrantes par an

Ordures ménagères résiduelles



230 000 tonnes par an



Environ 11 500 camions sortants par an

Les flux sortants

120 000 tonnes par an (OMR + refus de tri)



Environ 390 barges par an

60 000 tonnes par an
+ 40 000 tonnes par an



Environ 26 000 bennes entrantes par an

Collectes sélectives et Biodéchets



70 000 tonnes par an



Environ 3 000 camions sortants par an

30 000 tonnes par an



Environ 163 barges par an

Le transport par voie fluviale pour les flux sortants du site représente environ 520 barges par an soit l'équivalent de 7 à 8000 camions évités.

La création du pôle d'excellence de l'économie circulaire

Une ambition partagée de définir et réaliser, dans le cadre du projet, **un pôle d'excellence de l'économie circulaire et du réemploi.**

Les axes de réflexion en cours :

- Une **déchèterie accessible aux particuliers** et une réflexion sur l'accueil des professionnels / la mise en place d'une matériauthèque ;
- Des **ressourceries et recycleries généralistes et/ou spécialisées**, intégrant un ou plusieurs magasins de revente d'objets réparés ;
- Des **ateliers de réparation** afin d'offrir une seconde vie à ces objets, les réparer ou transformer leurs usages.

Ces différentes fonctionnalités formeront un pôle d'excellence ambitieux de l'économie circulaire qui pourrait être de type magasin inversé ou centre commercial du réemploi.

Un comité de coopération associant le Syctom et les collectivités partenaires (Ville de Romainville / ville de Bobigny et EPT Est-Ensemble) est en charge d'élaborer ce projet partagé pour le territoire.



Intervention de :

Yvon LEJEUNE, conseiller municipal de Romainville
Représentant d'Est-Ensemble au Syctom et membre du
bureau



Intervention de :

Abdel SADI, maire de Bobigny



ECHANGES

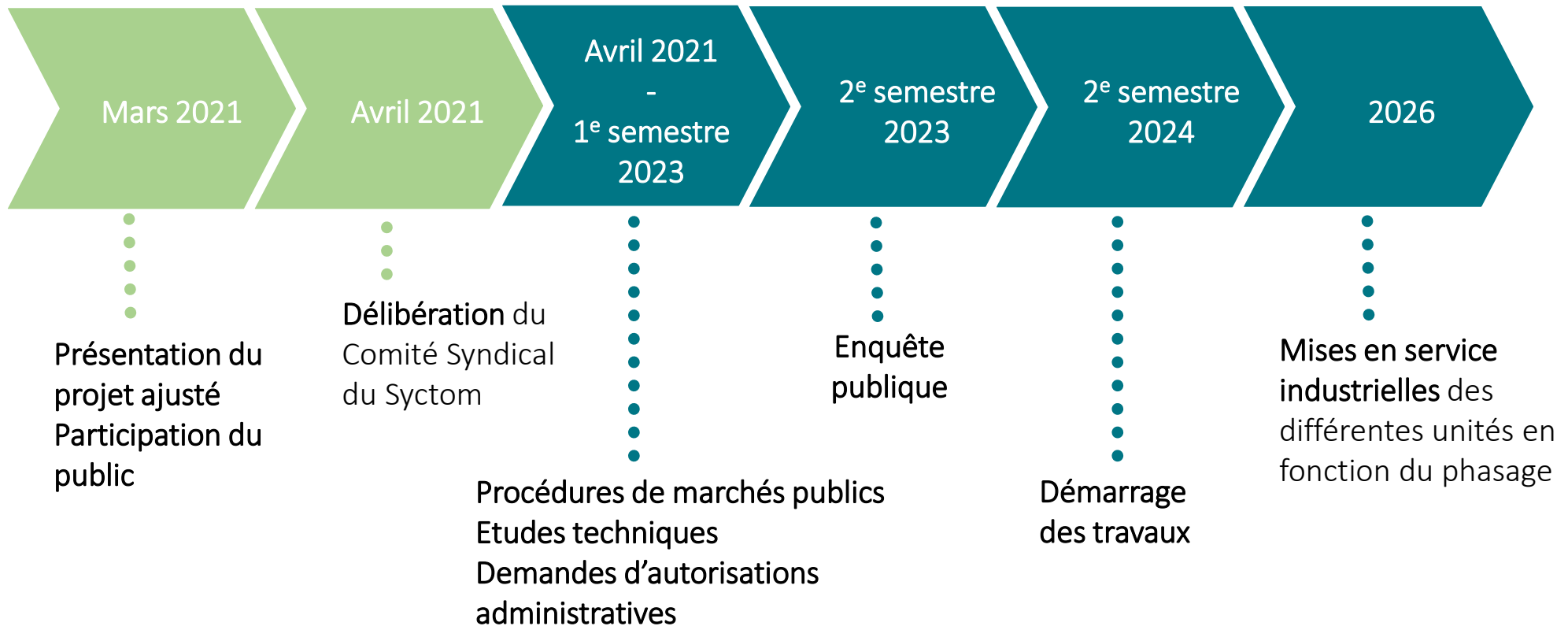


Les prochaines étapes

Martial LORENZO

Directeur Général des Services du Syctom

Le calendrier envisagé du projet ajusté



Les modalités d'information et de contribution au projet

LE SITE INTERNET DU PROJET

*S'informer et poser des questions
sur le site du projet*

projet-romainville-bobigny.syctom.fr/

LES PERMANENCES TELEPHONIQUES

*Partager une contribution
et/ou poser une question*

Pendant tout le mois de mars

Mardi de 12h à 14h et Jeudi de 16h30 à 18h30

Au 06 50 64 64 08

RENCONTRES DU GROUPE CITOYENS

(en continu dans le cadre de la post-concertation)

Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
86 rue Regnault
75013 PARIS



MERCI DE VOTRE ATTENTION